

# LES FONDAMENTAUX DE LA PAIE INTÉRIMAIRE : Calculer la paie brute

2 jours  
14 heures

*Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à saisir les éléments de rémunération brute des salariés intérimaires, en sélectionnant les rubriques appropriées et en veillant à leur bon paramétrage. Elle intègre les exigences de parité de traitement et de respect du contrat établi, contribuant ainsi à éviter les litiges avec les salariés et à sécuriser la position de l'agence face aux contrôles de l'URSSAF.*

*Elle ne traite pas de la paie des intérimaires en CDI, des calculs de charges sociales ou des allègements de cotisations patronales qui font l'objet d'autres formations du catalogue Man'Agir.*

## Objectifs pédagogiques :

Repérer les spécificités de la paie intérimaire	Respecter la « loi de paie » de l'entreprise utilisatrice	Saisir les éléments de rémunération	Rembourser les frais professionnels	Pratiquer retenues et saisies
---	---	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------

Collaborateur en charge de de la prise de commande et/ou de la saisie des relevés d'heures

*Prérequis : niveau formation « Intégrer le cadre juridique de l'activité en agence d'emploi N 1 » et trois mois d'immersion à un poste opérationnel en agence*

Groupe de 4 à 10 participants

### 1. Repérer les spécificités de la paie intérimaire

Identifier les conséquences de l'absence de mensualisation  
Identifier le caractère multi-conventionnel de la paie intérimaire  
*Modalités pédagogiques : exposé, échange avec les participants*

Rémunérer les heures non travaillées : temps de pause, temps d'habillage/déshabillage, JF...  
Calculer les primes  
Déclencher et calculer les IFM/ICCP  
*Modalités pédagogiques : cas pratiques de traitement de paie*

### 2. Respecter la « loi de paie » de l'entreprise utilisatrice

Rechercher les informations auprès de l'entreprise utilisatrice et en sécuriser le recueil  
Renseigner les rubriques du contrat et alimenter le paramétrage du financier en conséquence  
*Modalités pédagogiques : Remise d'une trame de prise d'information sur les règles de paie des entreprises utilisatrices, résolution de cas pratiques, exercice de rédaction de contrats de mission*

### 4. Rembourser les frais professionnels

Rembourser les frais réels sur justificatifs  
Rembourser au forfait selon le barème de l'utilisateur, dans le respect du barème ACOSS  
*Modalités pédagogiques : résolution de cas pratiques*

### 3. Saisir les éléments de rémunération

Ventiler et traiter les heures : normales, supplémentaires, complémentaires, nuit...

### 5. Pratiquer retenues et saisies

Retenir les acomptes et les trop-perçus  
Prélever la part salariale des titres restaurant  
Pratiquer une saisie sur salaire  
Expliquer au salarié le principe du prélèvement à la source de l'IR  
*Modalités pédagogiques : résolution de cas pratiques*

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Réf. 314 -001  
Version 020522